

Contexte

Dans le cadre de sa politique en matière de développement économique et agricole, de la mise en place d'un Plan Climat Energie Territoriale, la CCMDL souhaite **encourager la plantation de haies** sur son territoire. Elle aide ainsi des dynamiques agricoles locales en cours et répond à des demandes d'appui sur cette thématique.

Objectifs

Soutenir des projets de plantation de haies champêtres et/ou la mise en place de haies spontanées remplissant au minimum un des objectifs suivants :

S'adapter au
changement
climatique

Préserver la
ressource en
eau

Favoriser la
biodiversité et
les auxiliaires

Produire de la
ressource
carbonée locale

Lutter contre
l'érosion

Les bénéficiaires

- Les agriculteurs,
- Les associations environnementales,
- Les associations de chasse locales,
- Les propriétaires,
- Les communes.

/ ! \ les projets pouvant émarger au programme « plantation de haies » du SIMACOISE, ou au programme « plantation ripisylves" SMAELT et SYRIBT ne seront pas éligibles à ce dispositif.

Modalités techniques

- Linéaire minimum de plantation : 150 mL sur le territoire de la CCCMDL,
- Une convention devra être signée avant la plantation entre les partenaires (propriétaires, exploitants, porteurs de projet et CCMDL),
- Seuls les projets localisés au sein d'un espace agricole ou naturel sont éligibles,
- Les haies devront être composées exclusivement d'essences locales,
- La plantation devra être réalisée entre le 15 novembre et le 15 mars,
- Le paillage devra impérativement être naturel : BRF (Bois Raméal Fragmenté), déchets verts compostés, copeaux, paille.

Soutien proposé

PLANTATION

La CCMDL prend en charge :

- L'accompagnement et les conseils techniques individuels pour la préparation et la mise en œuvre de la plantation, assuré par un technicien de la FDCRML¹, spécialiste des haies (Jérôme BERRUYER) :

¹ Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon

visite conseil sur site, cartographie, conseil type de plants, préparation sol, chiffrage plants, rendu d'un diagnostic, suivi dans le temps ;

- La fourniture des plants et protection contre le gibier ;
- La mise en place de journées de démonstration et de formation sur l'entretien des haies et de distribution des plants et protections ;
- La mobilisation de partenaires du territoire pour l'aide à la plantation : MFR de St Laurent, associations de chasse locale, etc.

Le porteur de projet devra en lien avec le propriétaire, l'exploitant ou un autre partenaire éventuel :

- Identifier le lieu de la plantation (et obtenir les autorisations nécessaires des propriétaires et exploitants),
- Réaliser la préparation du sol,
- Fournir le paillage naturel,
- Réaliser la plantation et la mise en place du paillage,
- Entretien la haie (ce point est particulièrement important pour la pérennité de la haie les premières années : désherbage, arrosage mais également lorsque la haie devient « adulte »).

EXPERIMENTATION HAIE SPONTANEE :

Le bénéficiaire qui souhaite se prêter à l'expérimentation bénéficiera d'un appui spécifique. Il aura à sa charge la mise en défend et pourra bénéficier d'une commande groupée de clôture électrique via la FDCRML.

Ambition

Soutien proposé dans la limite du budget prévu les hivers 2019/2020 et 2020/2021 :

- linéaire de 4 km maximum par an ;
- 8/10 dossiers accompagnés maximum par an.

Calendrier :

ETAPE		DELAIS
1	S'inscrire en déposant une « fiche candidature » ci-jointe	31 Mars
2	Sélection des candidatures par la CCMDL	Début avril
3	Visite conseil / accompagnement par un technicien spécialisé de la fédération de chasse : cartographie, conseil travail du sol, essence, paillage, plantation.	Avril à juillet
4	Renvoi de la convention signée, préparation du sol par le porteur de projet.	mi-juillet / mi-octobre
5	Journée de démonstration et de distribution des plants	mi-novembre
6	Plantation réalisée par le porteur de projet (avec l'appui de structures locales et de la FDCR).	mi-novembre à fin février
7	Journée de formation « entretien des haies »	Mai

Contact :

Caroline PAYMAL

Service Economie/Agriculture – Allée de Pluvy – 69590 POMEYS

Tél : 04 74 70 58 00 / 06 88 38 73 06 - Email : caroline.paymal@cc-mdl.fr

Avec l'aide de notre programme local
LEADER « Monts du Lyonnais »

Merci l'Europe !



LE EUROPE S'ENGAGE
en région
Auvergne-Rhône-Alpes
avec le FEADER

